

DELIBERATION N° CA 07062016-02

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 7 JUIN 2016

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 31 membres étaient présents ou représentés sur les 32 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection du Bureau

La Présidente présente la composition du bureau qu'elle propose au Conseil :

Vice-Président Finances : Monsieur le Professeur Vincent DUSSART

Vice-Président Formation Continue : Monsieur le Professeur Gérard JAZOTTES

Vice-Président Développement des sites en Région : Madame Hiam MOUANNES

Vice-Président Numérique : Monsieur Ronan TOURNIER

Vice-Président Relations Internationales : Madame le Professeur Marie-Hélène MONSERIE-BON

Vice-Président Partenariats : Monsieur le Professeur Jean-Christophe GAVEN

Vice-Président Relations avec l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées : Monsieur le Professeur Jean-Gabriel SORBARA

Vice-Président Responsabilité sociale de l'université : Monsieur le Professeur Grégory KALFLECHE

Le vote a lieu à bulletin secret sur liste bloquée.

Résultat du scrutin

Inscrits : 32

Votants : 31

Pour : 21 voix

Contre : 4 voix

Bulletins blancs ou nuls : 6



Toulouse, le 9 juin 2016
La Présidente de l'Université,
Corinne MASCALA
*